

## Foire aux questions sur le régime d'exemption des visas Schengen pour les citoyens de la République de Moldavie

### 1. Quels sont les documents nécessaires pour profiter du voyage sans visa dans l'espace Schengen?

Un passeport biométrique valide est nécessaire, dont la durée de validité sera d'au moins 3 mois supérieure à la date du retour prévue et votre passeport doit comporter ce logo:



### 2. Puis-je entrer dans l'espace Schengen plus d'une fois pendant 90 jours sur la période de 180 jours?

Oui, vous pouvez. Cependant, vous devez bien calculer la durée de votre séjour afin de ne pas dépasser 90 jours de séjour sur la période de 180 jours. La durée autorisée du séjour dans l'espace Schengen peut être déterminée grâce à l'utilisation de la «calculatrice», trouvable à l'adresse Internet suivante:

[http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/border-crossing/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/border-crossing/index_en.htm)

Le manuel de la calculatrice peut être trouvé ici:

[http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/border-crossing/docs/short\\_stay\\_schengen\\_calculator\\_user\\_manual\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/border-crossing/docs/short_stay_schengen_calculator_user_manual_en.pdf)

A l'aide de la calculatrice (mode «planification») - en fonction des entrées et des sorties précédentes du voyageur dans l'espace Schengen, **l'information sur la durée maximale de séjour autorisé pour une période particulière dans l'avenir sera fournie.**

### 3. L'exemption s'appliquera-t-elle à tous les types de passeports?

L'exemption de visa s'appliquera à tous les passeports biométriques. Les passeports diplomatiques et de service biométriques sont déjà exemptés des visas en vertu des dispositions de l'accord modifié de facilitation des visas entre la Moldavie et l'UE.

### 4. Pour quels États membres l'exemption de visa s'applique?

Le régime d'exemption des visas s'applique aux voyages sur les territoires des États membres de l'UE, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande.

Les États membres de l'UE couverts par l'exemption des visas sont:

- **les États Schengen, membres de l'UE: Portugal, Espagne, France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Italie, Danemark, Suède, Finlande, Autriche, Grèce, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Hongrie, la République Tchèque, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et Malte;**
- **les États membres de l'UE qui n'ont pas encore appliqués pleinement l'acquis de Schengen (qui ne font pas encore partie de l'espace Schengen sans frontières intérieures): actuellement Chypre, la Croatie, la Roumanie et la Bulgarie.**

**L'exemption de visa s'applique également aux États associés au Schengen: Islande, Liechtenstein, Norvège et la Suisse.**

### **5. Est-ce que l'exemption de visa vous donne le droit d'entrer sur le territoire des États Schengen?**

L'exemption de visa ne donne pas un droit non-conditionnel à l'entrée et au séjour de courte durée. L'exemption de visa n'affecte pas les autres conditions d'entrée et de séjour de courte durée. Les États membres ont le droit de refuser l'entrée et le séjour de courte durée sur leur territoire si une ou plusieurs des conditions d'entrée ne sont pas remplies.

Pour les séjours n'excédant pas 90 jours par période de 180 jours, les conditions d'entrée des ressortissants de pays tiers sont les suivantes:

- (a) la possession d'un document de voyage valide ou autres documents les autorisant à franchir la frontière;
- (b) justifier l'objet et les conditions du séjour envisagé, avoir des moyens suffisants de subsistance, tant pour la durée du séjour envisagé que pour le retour;
- (c) ne pas faire l'objet d'un signalement dans le Système d'Information Schengen (SIS) aux fins de non-admission;
- (d) ne pas être considéré comme une menace à l'ordre public, à la sécurité intérieure, à la santé publique ou aux relations internationales de l'un des États membres, en particulier quand aucune alerte n'a pas été émise par les bases de données nationales des États membres aux fins de non-admission sur le même territoire.

### **6. Refus d'entrée**

Lorsque l'entrée est refusée par l'un des États membres pour le non-accomplissement d'une ou des plusieurs conditions d'entrée énoncées ci-dessus, le ressortissant de pays tiers doit se faire délivrer une décision écrite sur un formulaire standard indiquant les raisons précises du refus. Le formulaire dûment rempli doit être remis au ressortissant du pays tiers concerné qui doit accuser réception de la décision.

Les personnes dont l'entrée a été refusée ont le droit au recours. Les recours doivent être effectués conformément à la législation nationale de l'État membre concerné. Dans ce contexte, une information écrite sur les contacts compétents à agir au nom du ressortissant du pays tiers doit également être remise à la personne. L'introduction d'un tel recours n'a pas un effet suspensif sur la décision du refus l'entrée.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le règlement 562/2006 relatif au régime de circulation des personnes (Code Frontières Schengen):

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:105:0001:0032:EN:PDF>

## **7. Quels documents dois-je présenter à l'agent d'immigration au point d'entrée?**

Vous devez montrer votre passeport et en plus, vous pourriez être invité aussi à présenter: billets pour d'autres voyages et billet de retour; la preuve de moyens de subsistance suffisants; réservation d'hébergement, lettre d'invitation en cas de visites, conférences; attestation d'inscription de l'école dans le cas des études, etc.

## **8. Combien d'argent ai-je besoin d'avoir avec moi afin de voyager en tant que touriste dans l'Espace Schengen?**

Conformément à l'article 5 (3) du Code Frontières Schengen; "*Les moyens de subsistance sont évaluées conformément à la durée et au but du séjour et par référence aux prix moyens de l'hébergement et du repas dans l'État(s) membre(s) concerné(s)*<sup>1</sup>, multipliés par le nombre des jours du séjour".

**La vérification des moyens de subsistance suffisants pour la durée et l'objet du séjour envisagé, ainsi que pour son retour dans le pays d'origine ou de transit vers un pays tiers ou qu'il / elle peut acquérir légalement ces moyens.** Afin d'évaluer les moyens de subsistance, les montants de référence fixés par chaque État Schengen doivent être pris en compte.

La vérification des moyens de subsistance suffisants peut se fonder sur la présentation de l'argent en espèces, des chèques de voyage et des cartes de crédit en possession du ressortissant d'un pays tiers. Les déclarations de prise en charge financière, où ces déclarations sont prévues par la législation, ainsi que les lettres de garantie / invitations des parties hôtes, tels que définies par la législation nationale, dans le cas où le ressortissant du pays tiers est logé chez l'hôte, peuvent aussi constituer une preuve de moyens de subsistance suffisants.

La validité d'une carte de crédit peut être vérifiée en contactant la société émettrice ou par l'utilisation d'autres installations disponibles au point de passage à la frontière (par exemple, les bureaux de change).

L'invitation de l'hôte peut être vérifiée en contactant directement l'hôte ou en vérifiant la bonne foi de l'hôte par les points de contact nationaux de l'État membre de résidence de l'hôte.

## **9. Une assurance médicale de voyage est-elle toujours nécessaire pour voyager dans l'espace Schengen?**

Une assurance médicale de voyage n'est pas obligatoire pour les ressortissants des pays tiers, non-soumis aux visas. Néanmoins, il est recommandé de se procurer une en cas de voyage dans l'espace Schengen.

## **10. Est-il toujours nécessaire d'avoir un billet de retour avant de quitter la Moldavie?**

Il est recommandé lorsque vous voyagez par avion / train / bus d'avoir un billet de retour. Cependant, ce n'est pas une obligation.

---

1

\* Certains États membres ont mis en montants de référence - qui sont notifiées et publiées par la DG Home/C1 ([http://ec.europa.eu/home-affairs/doc\\_centre/borders/borders\\_rights\\_en.htm#notifications](http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/borders/borders_rights_en.htm#notifications))

**11. Ai-je besoin d'un visa pour travailler dans l'espace Schengen pendant moins de trois mois?**

Oui, la plupart des États membres exigent un visa et un permis de travail si vous avez l'intention de travailler, même pour moins de trois mois.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le lien suivant:

[http://ec.europa.eu/home-affairs/doc\\_centre/borders/docs/notification\\_visa\\_539\\_2001\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/borders/docs/notification_visa_539_2001_en.pdf)

**12. Si je prévois de visiter un ami ou un parent établi dans l'espace Schengen aurai-je besoin de fournir des informations spécifiques sur cette personne à la frontière?**

Vous pouvez être invité à fournir des informations détaillées sur cette personne. Il est recommandé de connaître au moins son adresse et son numéro de contact.

**13. Aurai-je besoin d'un visa pour me rendre dans n'importe quel État membre de l'espace Schengen en vue de visiter des entreprises ou une exposition, assister à des réunions, suivre des cours de formation, pour un court séjour?**

Non.

**14. Aurai-je besoin de demander un visa / permis étude si je prévois de voyager dans l'espace Schengen pour les études à court terme?**

Vous aurez besoin de demander un permis d'études seulement dans le cas où vous avez l'intention de suivre des études pendant plus de 90 jours dans l'espace Schengen dans un délai de 180 jours. Pour des études plus longues vous devrez demander un permis d'étude et les règles varient d'un pays à l'autre. Par conséquent, il est recommandé de prendre l'attache avec l'ambassade/consulat du pays où vous souhaitez étudier avant vos études.

**15. L'ensemble des autorités des membres de l'espace Schengen seront informés de ces changements?**

Oui.

**16. Une fois le régime de voyage sans visa sera appliqué, y a-t-il des restrictions liées aux voyages d'un Pays Schengen dans un autre Pays?**

Il n'y a pas de contrôle des frontières entre les pays de l'espace Schengen. Il y a des contrôles aux frontières entre les Pays de l'espace Schengen et le Chypre, la Croatie, la Bulgarie et la Roumanie. Les citoyens moldaves sont tenus d'avoir toujours en leur possession le passeport pendant leur séjour, parce que les législations nationales pourraient prévoir des contrôles ad hoc dans l'espace Schengen.

**17. Si je reste plus de 90 jours (sans un permis de séjour ou un visa de long séjour) ou travaille dans le Espace Schengen (sans permis de travail), qu'est-ce qu'il peut m'arriver?**

Un citoyen de Moldova qui reste dans la zone Schengen au-delà de 90 jours (sans un permis de séjour ou un visa de long séjour) se trouve en situation irrégulière, ce qui peut entraîner une interdiction de réadmission dans l'espace Schengen. Travailler dans l'espace Schengen sans un permis de travail est également illégal (même pendant moins de 90 jours) et peut, de même, conduire à une interdiction de réadmission dans l'espace Schengen.